

C H A P I T R E X X X V I.

Des Religieux Dechaussés de l'Ordre de Nôtre-Dame de la Mercy, appellés aussi de la Recollection ; avec la vie du Venerable Pere Jean-Baptiste du Saint-Sacrement leur Fondateur.

LE Pere Alfonse de Monroy étant General de l'Ordre de la Mercy, voulut y établir une Reforme sur la fin du seizieme siecle, & destina sept Couvens à ce sujet dans la Province de Castille, afin que les Religieux qui souhaittoient vivre dans une plus étroite Observance que celle qui se pratiquoit dans tout l'Ordre, pussent la pratiquer dans ces Couvens ; mais il ne leur accorda cette permission qu'à condition qu'ils ne changeroient point l'habit de l'Ordre, & qu'ils resteroient toujours soumis à l'obéissance des Superieurs. Avec cette permission le Pere Jean-Baptiste Gonzalez que le General avoit choisi pour le Chef & le Directeur de cette Reforme, se retira au Couvent de Huëta qui étoit le principal des sept qui avoient été destinés pour y pratiquer l'étroite Observance. Mais on se lassa bien tôt de la ferveur de ce Religieux, & comme il avoit attiré à ce nouveau genre de vie un fameux Professeur de Salamanque, & qu'on apprehenda que cet exemple d'humilité n'eût des suites, & n'en attirât encore d'autres, le General relegua le P. Jean-Baptiste au Couvent de Raizes dans l'Asturie, & cette Reforme qui avoit été commencée par les ordres du General, fut presque dans le même tems détruite aussi par ses ordres. C'étoit au zele seul, & à la ferveur du Pere Jean-Baptiste, que Dieu avoit réservé l'ouvrage de cette Reforme, & pour la commencer & l'étendre, il n'eut pas besoin des anciens Couvens, mais il en fonda de nouveaux, comme nous verrons dans la suite.

Il naquit à Huëta dans le Roïaume de Castille le 8. Février 1553. de parens Nobles de l'ancienne famille des Gonzalez. Il fut élevé dès ses plus tendres années dans la crainte de Dieu, & ce fut sur ce fondement solide qu'il établit la Regle de sa conduite pour conserver la grace parmi les dangers frequens,